



# COMMUNE DE CORSEREY

## PROCES-VERBAL

Assemblée du 13 mai 2019

**Début** : 20 h 20 - **Fin** : 22 h 25

**Lieu** : Salle communale Corserey.

**Présidence** : M. André Ackermann, Syndic

**Mots d'accueil de M. André Ackermann :**

### Salutations

#### Introduction générale :

Les premiers mois de l'année 2019 ont été marqués avant tout par la présentation et la votation du projet de fusion. Les séances d'information ont été fréquentées par un nombre important de citoyennes et citoyens à Corserey, Noréaz et Prez-vers-Noréaz. Le Conseil communal se réjouit du résultat positif et clair de la votation dans les trois communes. Le résultat enregistré dans notre commune représente un véritable plébiscite. L'aboutissement de ce projet ouvre de nouvelles perspectives pour notre région par la naissance d'une commune plus forte à même de mieux affronter les défis du futur. La fusion entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et les autorités communales des trois communes se sont mises immédiatement à la tâche pour mettre en place l'organisation de la nouvelle commune de Prez. Nous vous donnerons plus d'explications sur la mise en place de la fusion au point 5 de l'ordre du jour de l'assemblée communale de ce soir.

Parallèlement au projet de fusion, le Conseil communal a poursuivi son activité au service de la communauté villageoise. C'est ainsi que vous serez à nouveau amenés à prendre des décisions importantes lors de l'assemblée communale de ce soir. En plus de la présentation des comptes de l'année 2018, le Conseil communal vous présente un projet de raccordement des eaux usées à la STEP de Pensier (AESC). La solution proposée permet à la commune de Prez d'avoir une solution unique pour le traitement des eaux usées. L'analyse faite par le Conseil communal a montré que la variante de raccordement à l'AESC (Pensier) était un peu plus économique que la variante de raccordement à l'Eparse (Payerne). En outre, la réalisation nécessaire du collecteur entre Corserey et Prez-vers-Noréaz permettra d'utiliser la fouille pour implanter parallèlement à la conduite des eaux usées une conduite pour l'alimentation en eau de Corserey, eau provenant de la source des Romains, dont l'exploitation est prévue dans le futur.

Le Conseil communal a également entrepris, comme il vous en avait informés, une analyse du réseau routier communal. Un premier crédit pour la réfection de la route de Montbelley vous est présenté. André Ackermann remercie les citoyennes et citoyens pour leur présence à cette assemblée.

#### Organisation de l'assemblée / Rappel des règles à respecter :

Les personnes n'étant pas citoyennes ou citoyens de la commune peuvent assister à l'assemblée, mais doivent s'annoncer aux scrutatrices et scrutateurs. Nous leur demandons en outre de bien vouloir s'asseoir

à la table prévue pour les personnes non habilitées à voter.

Les personnes habilitées à voter recevront une carte de vote jaune qui va leur être distribuée tout à l'heure par les scrutateurs.

L'assemblée fera l'objet d'un enregistrement destiné à faciliter la rédaction du PV. L'enregistrement sera détruit une fois le PV définitivement adopté.

Les personnes prenant la parole doivent le faire en utilisant impérativement le micro à disposition ; elles doivent en outre dire leur nom et prénom chaque fois qu'elles prennent la parole.

Enfin, rappeler que chacun a le droit de donner son avis, mais que le débat doit se dérouler dans le respect mutuel et le bon ordre.

### **Nomination des scrutatrices et scrutateurs :**

Partie 1 de la salle (+ le CC)	M. Christophe Chatagny :	24 citoyens
Partie 2 de la salle	M. Bertrand Chatagny	10 citoyens
<b>Total des citoyennes et citoyens aptes à voter</b>	<b>:</b>	<b>34 citoyens</b>

Les cartes de vote sont distribuées aux personnes habilitées à voter.

Les personnes quittant l'assemblée doivent s'annoncer aux scrutateurs.

### **Convocation de l'assemblée :**

L'assemblée a été convoquée selon le mode de convocation défini pour la période administrative, soit :

- Par une annonce dans la FO
- L'affichage au pilier public
- L'envoi tout-ménage du Bulletin villageois
- L'envoi tout-ménage de la convocation

Il n'y a pas de remarques quant au mode de convocation. L'assemblée est donc apte à délibérer.

### **L'assemblée délibérera selon le tractanda suivant :**

#### **Tractanda :**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 10 décembre 2018  
Le procès-verbal n'est pas lu. Il pouvait être consulté sur le site internet et à l'administration communale.
2. Comptes 2018
  - 2.1 Comptes de fonctionnement / Bilan  
Rapport de la commission financière  
Approbation des comptes de fonctionnement
  - 2.2 Compte des investissements  
Présentation générale
3. Crédit pour la réfection des routes et collecteurs La Comba et Champ Devant
  - 3.1 Présentation générale
  - 3.2 Annulation du crédit voté le 10.12.2018  
Rapport de la commission financière  
Vote de l'annulation

- 3.3 Approbation d'un nouveau crédit  
Rapport de la commission financière  
Vote du crédit
- 4. Raccordement à la STEP de Pensier
  - 4.1 Présentation générale
    - Adhésion à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)
    - Crédit d'investissement pour la construction d'un collecteur entre Corserey et Prez-vers-Noréaz
  - 4.2 Approbation de l'adhésion de la Commune de Corserey à l'AESC  
Rapport de la commission financière  
Vote de l'adhésion
  - 4.3 Approbation du crédit pour la construction d'un collecteur entre Corserey et Prez-vers-Noréaz  
Rapport de la commission financière  
Vote du crédit
- 5. Approbation du crédit pour la réfection de la rte de Montbelley  
Rapport de la commission financière  
Vote du crédit
- 6. Informations générales
- 7. Divers

## 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2018

Le procès-verbal n'est pas lu. Il pouvait être consulté sur le site internet et à l'administration communale.

Rappel de l'art. de la Loi sur les communes :

*Art. 22 Procès-verbal*

- 1 *Les délibérations de l'assemblée font l'objet d'un procès-verbal.*
- 2 *Celui-là mentionne notamment le nombre de membres présents, les propositions, les décisions et les résultats de chaque vote ou élection ; il contient un résumé de la discussion. Il est signé par le président et par le secrétaire.*
- 3 *Le procès-verbal doit être rédigé dans les 20 jours. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée communale ; l'article 103 bis est toutefois applicable dès la rédaction.*

La parole est donnée aux citoyens :

**Philippe Pauchard** estime que le procès-verbal (page 12, haut de la page – prise de la parole de M. Philippe Chatagny) ne relate que le squelette des propos tenus par M. Philippe Chatagny. Le texte retranscrit est lacunaire voire inexistant. Il demande que le message lu par M. Philippe Chatagny soit publié dans son intégralité.

**André Ackermann** informe que tous les textes ou propos des citoyens ne sont pas à retranscrire ou à annexer dans leur intégralité. Le Conseil communal a jugé préférable de résumer les propos de M. Philippe Chatagny.

Il n'y a pas d'autre remarque.

**André Ackermann** propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal tel que publié sur le site internet.

### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2018**

Les citoyennes et citoyens qui approuvent le procès-verbal du 10 décembre 2018 sont priés de se manifester à main levée.

Au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à la majorité.

#### **Résultat du vote :**

oui : 32

non : 1

## **2. Comptes 2018**

### **2.1 Comptes de fonctionnement**

Les comptes de fonctionnement 2018 présentent un résultat positif de CHF 71'101.67.

André Ackermann détaille les comptes de fonctionnement et se limite à faire des commentaires pour les comptes présentant des différences significatives par rapport aux comptes 2017 et/ou au budget 2018 tels que publiés dans le bulletin villageois

#### **Détail du résultat de l'exercice 2018**

Résultat de l'exercice 2018

Résultat avant amortissements	CHF	+ 292'999.62
Amortissements 2018 :	CHF	- 221'898.95
⇒ <b>Résultat de l'exercice 2018</b>	<b>CHF</b>	<b>+ 71'100.67</b>

Les comptes 2018 ont été révisés par l'organe de révision mandaté par la commune, soit la société «guggiari gestion sàrl».

Le rapport de révision a été publié dans le bulletin villageois (p. 7).

#### **Rapport de la commission financière présentée par son Président, M. Marc Jordan**

La commission approuve les comptes tels que présentés et recommande à l'assemblée d'accepter le résultat qui en ressort.

*La parole est donnée aux citoyennes et citoyens :*

**Laurent Chatagny du Grand Clos** : le montant de Fr. 8'500.00 pour le remplacement de la porte du local des pompiers semble excessif ? Il a lui-même équipé ses garages de portes qui coûtent Fr. 500.00 pièce. Il souhaite une explication sur le montant investi.

**Jean-Daniel Wicht** : la porte a été commandée à l'entreprise Portes Brodard SA suite à un appel d'offres. Il passe la parole à M. Sébastien Chatagny qui s'est occupé de la gestion du dossier.

**M. Sébastien Chatagny** informe qu'il s'agit d'une porte à lamelles, elle est 3 fois plus étanche qu'une porte normale. De plus, elle est équipée d'un moteur performant. Cette porte est donc nettement supérieure du point de vue de la qualité à une porte normale. Elle permettra un gain d'électricité conséquent qui permettra un amortissement rapide.

Le bilan n'appelle pas de commentaire.

## **Approbation du compte de fonctionnement 2018**

Les citoyennes et citoyens qui acceptent le compte de fonctionnement 2018 présentant un bénéfice de Fr. 71'100.67 sont priés de se manifester à main levée.

Au vote à main levée, les citoyennes et citoyens approuvent, à l'unanimité, le compte de fonctionnement 2018 présentant un bénéfice de Fr. 71'100.67.

## **2.2 Compte des investissements**

André Ackermann commente la situation des investissements qui est consignée dans le tableau publié dans le bulletin villageois.

La parole est donnée aux citoyens :

**Philippe Chatagny** : demande si les emprises effectuées pour la réalisation du trottoir de la Scie-au-Crot ont été payées aux propriétaires ?

**Jean-Daniel Wicht** : le géomètre a déposé les verbaux réglant ces emprises. A ce jour, le Registre foncier fédéral n'est pas encore entré en vigueur suite à une opposition. Il sera prochainement mis à l'enquête pour approbation. Le Conseil communal a décidé d'attendre avant de régler les emprises afin de ne pas établir deux fois les verbaux et engendrer des frais supplémentaires. Le paiement des emprises se fera à l'issue de la procédure. Les montants figurent dans le décompte final.

**Philippe Pauchard** : le montant voté pour le projet de sentier public de Fr. 50'000.00 n'a pas été dépensé. Est-ce que le circuit pédestre envisagé va être réalisé ?

**Jean-Daniel Wicht** : le plan des sentiers publics déposé au Registre foncier n'a pas été validé suite à des oppositions. Il semble que la réalisation de sentiers publics en continu ne soit pas réalisable à court terme.

**Philippe Pauchard** : qu'en est-il de l'étude de la prospection sur l'eau potable ?

**André Ackermann** : suite à la fusion, le Conseil s'est tourné vers la commune de Prez-vers-Noréaz qui a une solution pour l'exploitation de l'eau de la source "Des Romains" située sur leur territoire. Cette solution est adéquate pour Corserey. Actuellement, Corserey n'a pas de solution de secours en cas de pénurie. Cette alternative de raccordement à l'eau de Prez, compte tenu aussi de la nécessité du raccordement des eaux usées, est une solution idéale. Par la suite, la commune de Prez envisage également une vente d'eau aux communes avoisinantes.

**Jean-Daniel Wicht** rajoute que cette solution permettrait de répondre aux exigences du PIEP en cours d'élaboration. Donc, vu ce qui précède, le problème de l'alimentation en eau en cas de crise sera résolu.

Une 2<sup>ème</sup> solution a été envisagée : celle de se brancher sur une conduite venant de la commune de Lentigny.

En complémentarité, le Conseil communal a effectué une évaluation des sources privées dont l'eau pourrait être utilisée en cas de crise. Cette étude était nécessaire pour l'élaboration du PIEP. Vu ce qui précède, l'étude de la prospection de l'eau potable sur Corserey n'est plus d'actualité.

## **3. Crédit pour la réfection des routes et collecteurs La Comba et Champ Devant**

### **3.1 Présentation générale**

Jean-Daniel Wicht présente et commente le projet tel que publié dans le bulletin villageois.

### 3.2 Annulation du crédit voté le 10.12.2018

#### Rapport de la commission financière présentée par son Président, M. Marc Jordan

A la vue des éléments présentés, la commission financière recommande d'accepter l'annulation du crédit voté le 10.12.2018.

La discussion est ouverte :

**Annelise Bize** : demande si le revêtement du tronçon permettant l'accès à sa propriété était entièrement remplacé et si la route serait agrandie.

**Jean-Daniel Wicht** : il ne peut pas se prononcer sur le remplacement complet du revêtement, mais les travaux de remise en état sont prévus dans l'estimation du bureau d'ingénieurs et seront réalisés. Il n'est pas prévu d'élargissement de la route.

**Philippe Chatagny** : explique qu'actuellement, lors de constructions, les services de l'Etat demandent que le propriétaire construise un ouvrage pour assurer la rétention d'eau. Dans le projet présenté, il n'y aura pas de bassin rétention et, par conséquent, pas de mise à l'enquête publique. Il s'agit bien d'une réfection des infrastructures existantes.

**Jean-Daniel Wicht** confirme.

**Noëlla Progin** relève que des ingénieurs avaient conseillé, en son temps, de faire passer les conduites dans le terrain agricole situé au-dessus de sa propriété et de déverser les eaux claires dans l'Arbogne. Cette solution soulagerait la conduite passant à proximité de sa maison et réglerait le problème d'inondations. De plus, il ne serait plus nécessaire de rénover la route La Comba jusqu'à la route cantonale, il y aurait donc une économie.

**Jean-Daniel Wicht** signale que la route sur le pont de l'Arbogne n'est pas en bon état. Elle doit être refaite.

**Privet Marcel** : informe que sa parcelle aux abords de la route, bénéficie d'un séparateur d'eau. Comment la situation sera-t-elle gérée, en particulier l'accès en voiture aux propriétés durant les travaux. Sa mère ne peut pas se déplacer.

**Jean-Daniel Wicht** : les entreprises tiendront compte de ces contraintes et proposeront des solutions pour régler ce genre de problème.

**Chatagny Laurent du Grand Clos** estime que le Conseil communal doit demander une participation financière au propriétaire qui a mal posé les conduites récentes à la rte de la Comba.

**Annelise Bize** signale que parfois les conduites ont des problèmes d'évacuation lors de pluies abondantes. L'eau qui descend des terres agricoles en grande quantité n'arrive pas à être absorbée par les routes et a provoqué, en son temps, des inondations. Depuis que la rte de la Comba a été terminée, il n'y a plus eu ce genre de problème.

**Sébastien Chatagny** demande si le Conseil communal a analysé le problème de manque de pression des hydrantes dans le secteur. Ceci est un réel problème. Il serait souhaitable de prendre des mesures au niveau des hydrantes qui n'ont pas assez de pression et profiter des travaux de réfection qui seront entrepris pour régler cette déficience.

**Jean-Daniel Wicht** : il s'agit d'une bonne remarque. La problématique d'alimentation de l'eau potable n'a pas été analysée. Il prend note de la réflexion et la transmettra au bureau d'ingénieurs.

**Philippe Gauthier** constate qu'en cas d'annulation du crédit voté le 10.12.2018 la canalisation défectueuse sur sa propriété ne sera pas réparée. De plus, elle devra absorber l'eau provenant de la construction de Pascal Chatagny.

**Jean-Daniel Wicht** : la route du Monnat est privée. C'est donc au propriétaire de l'entretenir et de prendre à sa charge les réparations. Jean-Daniel Wicht s'est renseigné et les communes reprennent les routes privées dès qu'elles desservent 5 à 6 propriétés. Ce n'est pas le cas pour la route du Monnat.

Quant au raccordement de la future construction de Pascal Chatagny, plusieurs variantes sont envisageables.

**Bertrand Chatagny** : la reprise de la rte de la Comba a été acceptée lors d'une assemblée en 2015, il était lui-même conseiller communal et tient à préciser :

- la reprise de route qui a été validée est le bras de la rte de la Comba situé du côté gauche en montant, car le reste de la route était déjà propriété de la commune
- une convention de reprise avait été signée à l'époque entre les parties
- avant la reprise, M. Beney, alors Syndic, avait demandé une expertise de ce tronçon. Il y avait effectivement un souci d'écoulement d'eau qui provenait des champs voisins lors de fortes pluies
- de plus, la reprise de la route avait été acceptée, malgré un débat houleux, par l'assemblée par 33 oui – 11 non et 7 abstentions.

Il estime donc que le crédit de Fr. 150'000.00 voté lors de l'assemblée du 10.12.2018 pour le projet doit être maintenu. C'est une très bonne solution pour régler le problème. Par contre, les terres agricoles doivent être drainées afin d'éviter le ruissellement de l'eau sur les routes.

De plus, le montant de Fr. 660'000.00 pour la réfection des canalisations et des routes de la Comba et Champ Devant est exorbitant par rapport à la réfection de la rte de Montbelley évaluée à Fr. 160'000.00. Il ne comprend pas du tout le calcul présenté par le Conseil communal. La solution votée en décembre 2018 avec bassin de rétention était excellente et doit être poursuivie.

**Jean-Daniel Wicht** informe que le projet présenté ce soir est totalement différent. Le Conseil communal fait confiance aux conseils du bureau d'ingénieurs.

**Eliane Chatagny** estime que la solution à voter ce soir ne va résoudre le problème et qu'il faut drainer toutes les terres agricoles côté Lentigny qui charrient beaucoup d'eau et de déchets.

**Philippe Chatagny** estime que le problème est connu depuis longtemps et qu'il est nécessaire d'entreprendre des réfections. Si le projet est ok alors il faut le valider.

**Remi Chatagny** propose une autre solution pour évacuer l'eau vers la conduite de Philippe Gauthier.

**Charly Vuarnoz** informe qu'il a subi 2 grosses inondations avant la construction du dernier tronçon de la route. Il ne faut pas attribuer le problème des inondations à la route d'en haut de la Comba. Le 1er tronçon de ce bras de route a été réalisé il y a 30 ans env. et il a subi des dommages dus, entre autres, aux intempéries. Le dernier tronçon réalisé est plus récent et le dimensionnement des conduites d'eau claire est plus grand. Le problème se situe au niveau de la ferme de Pascal Chatagny jusqu'à la rivière.

**Philippe Pauchard** : des travaux sont à entreprendre dans ce quartier, car il existe un problème de sous-dimensionnement des conduites décelé depuis longtemps et qui n'a pas été évalué lors de la création du quartier.

**Claude Jacquiard** estime qu'aujourd'hui, il est nécessaire de prendre en compte les changements climatiques. Il y aura de plus en plus de pluies ou orages violents qui créent des problèmes tels que les inondations.

**Charly Vuarnoz** : effectivement lors de gros orages, les eaux descendant depuis la ferme de Pascal Chatagny engorgent les conduites trop petites et l'eau monte dans les gargouilles et inonde.

**Philippe Pauchard** souhaite une répartition équitable des travaux à entreprendre dans le village. Des investissements votés pour d'autres parties du village (par ex. trottoir) ont été réalisés. Ces travaux d'assainissement de collecteurs et des routes doivent être effectués, il s'agit d'une juste répartition des investissements.

**Jean-Daniel Wicht** souhaite clore les débats et passer au vote. Le Conseil communal a fait une proposition de vote de crédit, l'assemblée est libre de l'accepter ou de la refuser.

En cas d'acceptation, les travaux débuteront cette année encore avant la fusion.

### **Vote de l'annulation du crédit du 10 décembre 2018**

Les citoyennes et citoyens qui acceptent l'annulation du vote du crédit du 10 décembre 2018 s'élevant à Fr. 150'000.00 pour la construction d'une conduite d'eau secteur la Comba / Le Monnat sont priés de se manifester à main levée.

Au vote à main levée, les citoyennes et citoyens approuvent, à la majorité, l'annulation du crédit voté le 10 décembre 2018 s'élevant à Fr. 150'000.00 pour la réfection d'une conduite d'eau secteur la Comba / le Monnat.

Résultat du vote : 26 oui et 4 non

### **3.3 Approbation d'un nouveau crédit**

#### **Rapport de la commission financière présenté par Marc Jordan Président**

La commission recommande à l'assemblée d'accepter ce nouveau crédit.

#### **Vote du crédit :**

Les citoyennes et citoyens qui acceptent le crédit de Fr. 660'000.00 pour la réfection des collecteurs et des routes de la Comba et Champ Devant sont priés de se manifester à main levée.

Au vote à main levée, les citoyennes et citoyens approuvent, à la majorité, le crédit de Fr. 660'000.00 pour la réfection des collecteurs et des routes de la Comba et Champ Devant.

Résultat du vote : 26 oui et 5 non

## **4 Raccordement des eaux usées de Corserey à la STEP de l'AESC à Pensier**

### **4.1 Présentation générale (JDW).**

**Jean-Daniel Wicht** explique en détail cette demande dont l'essentiel a été publié dans le bulletin villageois.



#### **4.2 Décision 1 : Adhésion de la Commune de Corserey à l'AESC**

Compte tenu des explications données, le Conseil communal demande à l'assemblée communale d'accepter l'adhésion de la Commune de Corserey à l'AESC (Association intercommunale pour l'épuration des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausa) impliquant le versement d'un droit d'entrée net de CHF 112'500.-, montant financé par les capitaux disponibles de la commune. Ces statuts ont été publiés intégralement dans le bulletin villageois.

#### **Rapport de la commission financière présenté par Marc Jordan Président**

Compte tenu des éléments présentés, la commission recommande à l'assemblée d'accepter l'adhésion de la Commune de Corserey à l'AESC.

La parole est donnée aux citoyennes et citoyens :

**Sébastien Chatagny** : demande si, en cas d'acceptation de l'adhésion ce soir, la commune sera raccordée à Pensier et l'exploitation de la step de Corserey définitivement abandonnée.

**Jean-Daniel Wicht** : oui, ce sera le cas.

**Sébastien Chatagny** : il n'y aura donc plus de frais liés à la step de Corserey ?

**Jean-Daniel Wicht** : oui et ce sera un avantage financier.

**Laurent Chatagny du Grand Clos** : dans la commune fusionnée est-ce que le coût par habitant sera le même pour tous.

**Jean-Daniel Wicht** : le coût sera identique.

La future commune fusionnée a été informée de ce raccordement. Dans la fouille, il est également prévu d'introduire une conduite qui servira à l'approvisionnement en eau potable qui proviendra de la source des Romains. Cette eau, pour être consommable, sera mélangée à une autre source. De plus, pour Corserey, cette solution permet d'avoir une réserve d'eau exigée par le PIEP.

**Laurent Chatagny du Grand Clos** : qu'en est-il du raccordement de la commune de Torny ?

**Jean-Daniel Wicht** : la commune de Torny est libre de ses choix. Le Conseil communal est ouvert à la discussion. Il est relevé que la commune de Montagny a fait le choix, pour le moment, de ne pas adhérer à la step de Payerne. Il était prévu que les conduites de Corserey et Torny passent par Montagny pour se raccorder à la step de Payerne. La décision de Montagny complique la situation de raccordement de Torny. Des solutions seront trouvées.

**André Ackermann** : ajoute que le Conseil communal de Torny a refusé l'entretien demandé par le Conseil communal de Corserey.

#### **Vote de l'adhésion**

Les citoyennes et citoyens sont priés de bien vouloir approuver, à main levée, le vote de l'adhésion de la commune de Corserey à l'AESC de Pensier.

Au vote à main levée, les citoyennes et citoyens acceptent, à l'unanimité, le vote de l'adhésion de la commune de Corserey à l'AESC de Pensier.

#### **Approbation du crédit**

#### **4.3 Décision 2 : Demande d'un crédit pour la construction d'un collecteur à l'AESC**

Dès lors que l'assemblée communale a accepté son adhésion à l'AESC, le Conseil communal sollicite, de l'assemblée communale, un crédit d'investissement de CHF 640'000.- pour la réalisation d'un collecteur entre Corserey et Prez-vers-Noréaz, montant à prélever des capitaux disponibles de la commune.

### **Rapport de la commission financière présenté par Marc Jordan Président**

La commission recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit nécessaire au raccordement de la Commune de Corserey à la step de Pensier.

#### **Vote du crédit**

Les citoyennes et citoyens qui acceptent le crédit de Fr. 640'000.00 pour la construction d'un collecteur à l'AESC sont priés de se manifester à main levée.

Au vote à main levée, les citoyennes et citoyens approuvent, à l'unanimité, le crédit de Fr. 640'000.00 pour la construction d'un collecteur à l'AESC.

## **5. Réfection de la Route de Montbelley**

Présentation par **Jean-Daniel Wicht** selon informations publiées dans le bulletin villageois.

### **Rapport de la commission financière**

Après quelques discussions, la commission recommande d'accepter ce crédit proposé pour la réfection de la route de Montbelley.

La parole est donnée aux citoyennes et citoyens :

**Sébastien Chatagny** : demande si la réfection est prévue jusqu'à la porcherie ou jusqu'à la forêt.

**Jean-Daniel Wicht** : la réfection se fera sur toute la longueur de la route.

**Bertrand Chatagny** : une nouvelle porcherie sera construite. La route sera donc très sollicitée. Est-ce que la Sté propriétaire de la nouvelle porcherie, qui paiera ou ne paiera pas des impôts, participera aux frais.

**Solange Berset** : dans le cadre du dossier de construction de la nouvelle porcherie, il s'est avéré que plusieurs citoyens de Corserey sont membres de la Sté propriétaire de la porcherie. Une demande de participation à l'utilisation de la route en question a été mentionnée dans le préavis communal.

**Laurent Chatagny du Grand Clos** demande si les travaux seront entrepris avant la fusion et la réalisation de la nouvelle porcherie.

**Jean-Daniel Wicht** informe que les travaux débiteront avant la fusion. Quant à la date des travaux de construction de la nouvelle porcherie, il n'en est pas tenu compte, car actuellement le dossier est toujours en examen auprès des services cantonaux.

**Pierre Castella** : est-ce que le revêtement de la route supporte les sabots des chevaux étant donné que cette route est très fréquentée par les cavaliers.

**Jean-Daniel Wicht** ne peut pas répondre à cette question, il va se renseigner.

#### **Vote du crédit :**

Les citoyennes et citoyens qui acceptent le crédit de Fr. 160'000.00 pour la réfection de la route de Montbelley sont priés de se manifester à main levée.

Au vote à main levée, les citoyennes et citoyens approuvent, à l'unanimité, le crédit de Fr. 160'000.00 pour la réfection de la route de Montbelley.

## 6. Informations générales

### Révision du PAL :

La mise à l'enquête a suscité plusieurs oppositions. Le Conseil communal est en train de traiter les 4 oppositions restantes après les séances de conciliation.

### Projet de fusion

Les travaux de mise en place vont bon train. Un comité de fusion, composé des 3 syndics, a été mis en place et a déjà tenu 6 séances. L'objectif est de préparer au mieux le démarrage de la nouvelle commune au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les points principaux suivants ont été traités ou sont en cours de traitement :

- Mise en place de la nouvelle organisation aussi bien en ce qui concerne l'administration que les tâches de voirie.
- Préparation des contrats de réengagement pour le personnel
- Mise à jour du portefeuille des assurances
- Informatique : consolidation des données des 3 communes, mise en place de la nouvelle structure matérielle
- Etablissement du calendrier des élections communales (CC et CG).
- Date retenue : 10 novembre 2019, soit la date prévue pour le 2<sup>ème</sup> tour de l'élection au Conseil des Etats, le 1<sup>er</sup> tour ayant lieu le 20 octobre.
- Préparation d'une séance d'information sur le calendrier des élections et sur la manière de fonctionner d'un conseil général. Elle aura lieu le lundi 24 juin 2019 à 20h00 dans la salle communale de Prez-vers-Noréaz.

### Projet centre village

Les 2 ateliers participatifs ont eu lieu et ont permis de récolter les avis et idées des habitant(e)s de Corserey. Un document de synthèse va maintenant être rédigé et mis en consultation. Ce document servira de base pour les ateliers d'architecture qui seront appelés à présenter un projet.

La question importante de la réalisation de ce projet dans le cadre de la nouvelle commune a été soulevée et le Conseil communal tient à apporter les éclaircissements suivants :

Il constate premièrement que la Commune de Corserey n'a pas pu jusqu'à ce jour réaliser un projet d'aménagement de la zone centre village. Un projet présenté à l'Assemblée communale n'a pas pu être réalisé pour des raisons essentiellement juridiques.

Finalement, on peut penser aujourd'hui que cet échec a été une bonne chose. Les travaux des ateliers participatifs ont en effet montré que la plus grande majorité des habitant (e)s attendaient autre chose que de l'habitat.

Le Conseil communal intérimaire a tenu à poser de nouveaux jalons pour un nouveau projet avant la mise en place de la fusion. Les intentions de notre commune quant à l'aménagement de son centre-village ont été annoncées aux communes-partenaires dans le cadre du projet de fusion.

Il n'était bien sûr, pas possible, ni souhaitable de mettre rapidement sous toit un projet à réaliser avant la fusion. Les travaux préparatoires à faire sont très importants : mise au concours, analyse des projets, consultation. En outre, ce projet doit aussi être pensé en fonction des besoins de la nouvelle commune fusionnée.

Comme on l'a déjà dit, il est vraisemblable que notre cercle scolaire aura besoin rapidement de nouvelles salles. La solution la plus rapide serait d'utiliser les volumes de la salle communale et de l'administration pour créer 2 nouvelles salles de classe. Cela a pour conséquence qu'une nouvelle salle communale devrait être prévue dans le cadre du projet d'aménagement du centre-village. La nouvelle commune pourra alors se poser la question de l'affectation de cette nouvelle salle, qui pourrait devenir un lieu d'accueil culturel pour la commune de Prez. Comme déjà dit plus haut, le projet

d'aménagement du centre de notre village a été annoncé dans le cadre du projet de fusion, au même titre que d'autres projets annoncés par les communes-partenaires de la fusion. C'est ainsi que la Commune de Prez-vers-Noréaz a prévu un projet Valtraloc pour la route cantonale qui traverse la commune. Une réserve a été constituée dans les comptes de la commune à cet effet. Le Conseil communal de Corserey envisage de constituer une réserve dans les comptes de la commune à la fin 2019.

Il est faux de croire que, dans une commune fusionnée, la plus grande va pouvoir tout faire en sa faveur.

Notre pays fédéraliste compte de nombreux exemples prouvant le contraire. Il sera important que les représentants élus du cercle électoral de Corserey au conseil communal et au conseil général travaillent en bonne harmonie en faveur de leur village. Dans cet esprit, il serait souhaitable qu'ils puissent former un groupe au sein du conseil général.

Le Conseil communal intérimaire s'engage à donner toutes les informations nécessaires et à remettre des dossiers complets aux élu(e) du cercle électoral de Corserey.

La parole est donnée aux citoyennes et citoyens :

### **Projet centre village :**

**M. Laurent Chatagny** remercie le Conseil communal pour l'organisation des ateliers participatifs pour la valorisation du centre village. Il les a trouvés très intéressants. Toutefois, il souhaite que les citoyens de Corserey aient le choix pour le futur aménagement du centre village. Il propose deux solutions :

- Mise en réserve d'un capital
- ou constitution d'une fondation.

Ces solutions apporteraient une garantie qu'un projet se réalise.

Il demande que, lors d'une prochaine assemblée, le Conseil communal fasse des propositions dans ce sens.

**André Ackermann** informe que par rapport à la création d'une fondation, il existe des problèmes majeurs :

- qui gèrera la Fondation : il s'agira de nommer 3 personnes (conseillers communaux ?) Comment vont-elles fonctionner après la fusion ?
- un montant devra être transféré à la Fondation à prendre sur les capitaux de la commune. Cela modifie la fortune de la commune par rapport aux informations données durant le processus de fusion.
- Le projet du centre village a été annoncé et discuté, au même titre que les projets des autres communes (par exemple projet Valtraloc de Prez-vers-Noréaz) au cours du projet de fusion.
- Le Conseil communal envisage de constituer une réserve dans les comptes communaux en 2019.

**Laurent Chatagny** estime ces arguments pas valables car la commune fusionnée a été avertie du projet. Il faut présenter un vote aux citoyens avec le choix entre les deux possibilités citées ci-dessus.

**Remi Chatagny** : trouve intéressante l'idée de constitution d'une réserve, car si la salle est transformée en salles de classe, il n'y a plus de lieu de rencontre pour les sociétés du village.

**André Ackermann** : estime que ce sera le rôle des représentants de Corserey dans les organes politiques de la nouvelle commune de se mobiliser et de défendre ce projet. On peut imaginer aussi l'intérêt pour la Commune de Prez de saisir cette opportunité pour créer une salle un peu plus grande à vocation culturelle.

**André Ackermann** : donne l'assurance que le Conseil communal présentera un rapport lors de la prochaine assemblée communale, probablement en novembre 2019.

**Travaux canalisation et travaux rte de la Comba :**

**Remi Chatagny** revient sur le sujet et propose que le conseil communal demande au propriétaire qui a fait construire les équipements de la route de participer aux coûts, car il s'agit de défauts de construction.

**Jean-Daniel Wicht** informe que les défauts cachés sont sous garantie durant 5 ans. Comme il a été dit, une partie de la route a été construite il y a env. 30 ans et l'autre env. 10 ans, il n'y a donc plus de garanties à faire valoir.

**Jean-Daniel Wicht** remercie également les citoyennes et citoyens pour leur participation active aux assemblées.

**Remerciements à M. Claude Jacquiard :**

Le Conseil communal remercie M. Claude Jacquiard pour tout le travail accompli en qualité de conseiller communal lors de la dernière législature. Une petite marque de reconnaissance lui est offerte.

**Equité dans le village :**

**Bertrand Chatagny** revient sur l'équité villageoise défendue par M. Pauchard.

En parlant d'équité, voici le bilan retenu :

- rte à refaire quartier Scie-au-Crot : annulée
- pour le Grand-Clos, comme le disait M. Pauchard lors d'une précédente assemblée, il s'agit des Champs Elysées (route-trottoir)
- dans certains secteurs, des infrastructures ont été réalisées pour le bien de toute la collectivité y compris les chevaux, les tracteurs, etc. Elles sont mises gratuitement à disposition
- par contre, l'arrêt de bus devant l'ancienne poste a été supprimé, alors que lui-même ainsi que son père bien des années auparavant ont goudronné la place à leurs frais sans aucune aide.

**Bertrand Chatagny** demande que les citoyens puissent en garder le souvenir.

**André Ackermann** clôt l'assemblée et invite les personnes présentes à partager une collation.

Le Syndic :

André Ackermann

La Secrétaire :

Marie-Claude Vuarnoz